

**COMMUNE de STOTZHEIM**  
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN  
 Canton de BARR

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18 décembre 2018**  
 à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Philippe SCHMITT

Procuration : Philippe SCHMITT à Didier METZ

---

Les membres du Conseil se sont réunis en Commissions Réunies de 19 h 00 à 20 h 00 avec la participation de Monsieur Geoffroy, Chef d'Agence Bas-Rhin d'ENEDIS, concernant les compteurs Linky. Une présentation a été faite aux membres du dispositif et les membres ont également pu poser leurs questions à ce sujet. Des documents seront mis à disposition du public concernant ce nouveau dispositif. Les courriers d'administrés reçus par la Commune seront transmis à ENEDIS qui répondront directement aux demandeurs.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

---

N° 1

**RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL : CHOIX DES ENTREPRISES**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Vu la délibération du 8 octobre 2018 de la réapprobation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu le compte rendu de la Commission Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 décembre pour l'ouverture des plis et le choix des entreprises,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE comme suit les travaux de restructuration et d'extension du hangar communal :

Lot	Entreprise	Montant HT du marché
Lot 1 : Gros œuvre	BARI BTP 68160 STE MARIE AUX MINES	30 797,45 €
Lot 2 : Charpente, ossature bois	WALTER VOGT 67140 STOTZHEIM	17 641,90 €
Lot 3 : Couverture, bardage, zinguerie	BILZ Toitures 67600 SELESTAT	14 899,75 €
Lot 4 : Dépose et repose portes sectionnelles	BN France 2000 67450 MUNDOLSHEIM	3 200,00 €
Lot 5 : Menuiserie extérieure	MJM FERMETURES 67230 KERTZFELD	3 770,31 €
Lot 6 : Menuiserie intérieure	BECHTEL 67230 WESTHOUSE	4 752,78 €
Lot 7 : Cloisons intérieures sèches, isolation	PLATRERIE FUCHS 67150 GERSTHEIM	9 204,90 €
Lot 8 : Carrelage, chape	SAS BERGER Michel 67920 SUNDHOUSE	4 553,00 €
Lot 9 : Électricité, chauffage	ÉLECTRICITÉ BURGER 67140 ANDLAU	16 962,00 €
Lot 10 : Peinture intérieure	HEIBEL GARGOWITSCH 67140 BARR	2 238,40 €
Lot 11 : Crépiage	AKTAS 67150 ERSTEIN	8 302,00 €
Lot 12 : Sanitaire, assainissement	JUNG 67600 HILSENHEIM	16 196,00 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>132 518,49 €</b>

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au marché de la restructuration et l'extension du hangar communal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 2

### **ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

- Vu le sinistre du 7 août 2018 du lampadaire accidenté situé route Romaine,
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 3 057,57 € TTC par Groupama Grand Est,
- Considérant que ni les dépenses ni les recettes induites par cet accident n'ont été prévues au budget primitif 2018,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**COMMUNE DE STOTZHEIM – DCM 18/12/2018**

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 3 057,57 € TTC versée par Groupama Grand Est pour le sinistre du 7 août 2018.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 3

### **CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE FOURRIÈRE**

- Vu la délibération du 6 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal décide de conclure une convention de délégation de service public relative à la mise en place d'une fourrière à compter du 1er janvier 2019,
- Considérant que Dépannage Multi Services Auto, sise 67140 BARR n'a pas pu établir la convention pour la séance de ce soir mais que la convention sera transmise courant janvier 2019,
- Considérant que sans convention la Commune ne peut délibérer à ce sujet,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de reporter ce point au prochain conseil municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 4

### **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

#### **Divers :**

#### **4.1 Demandes de dérogation scolaire**

Lors de la séance du 6 décembre dernier, M. le Maire informait les membres de la réception de deux demandes de dérogation scolaire reçues. Les dérogations sont demandées par des employées de l'AGF qui travaillent à la cantine / garderie de Stotzheim et concernent des enfants nés en 2016. M. le Maire présente la liste des enfants actuellement inscrits à l'école maternelle ainsi que les listes de naissances de 2013 à 2018. M. le Maire informe les membres des prévisions pour les rentrées scolaires de 2019 à 2021. Après discussions, les membres décident, à l'unanimité, d'accepter les deux demandes de dérogations présentées.

#### **4.2. Compte-rendu des conseils d'écoles**

Mme Joanne ALBRECHT, membre du Conseil, présente aux membres le compte-rendu du conseil de l'école maternelle qui a eu lieu le 12 novembre 2018 ainsi que le compte-rendu du conseil de l'école élémentaire qui a eu lieu le 13 novembre 2018.

#### **4.3. Rapport d'activités 2017 de la Communauté des Communes du Pays de Barr et compilation des comptes administratifs de l'exercice 2017**

M. le Maire présente aux membres du Conseil le Rapport d'activités 2017 de la Communauté des Communes du Pays de Barr ainsi que la compilation des comptes administratifs 2017 en la forme simplifiée. Le Conseil municipal prend acte sans observations du Rapport annuel pour l'exercice 2017 présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Barr, ainsi que la compilation des comptes administratifs 2017 en la forme simplifiée et charge M. le Maire de communiquer la présente délibération à l'EPCI.

#### **4.4. Devis revêtement de sols pour le logement communal sis 34 Haut-Village**

Lors de la séance du 6 décembre dernier, M. le Maire informait les membres que suite au rendez-vous qu'il a eu avec l'expert le 23 novembre dernier, le revêtement de sols de la cuisine était dégradé et que son remplacement devrait être pris en charge par la Commune. M. le Maire présente aux membres le devis établi par l'entreprise DECOMUR ET SOL sise 67600 SÉLESTAT, devis n°2-18838 d'un montant HT de 526,23 €. Les membres donnent leur accord pour ce devis et autorise le Maire à signer le devis pour accord. Le devis ne pourra cependant être validé qu'après accord de l'expert.

#### **4.5. Câbles des lignes téléphoniques au Bas-Village**

M. le Maire présente aux membres des photographies des câbles téléphoniques aériens situés devant des façades de propriétés au Bas-Village. M. le Maire informe les membres qu'il va prendre contact avec Rosace ainsi qu'avec le Chef du service aménagements et usages numériques de la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement de la Région Grand Est pour demander des informations à ce sujet et étudier le cahier des charges de la mise en place de la Fibre.

- 
- M. le Maire informe les membres du problème d'Internet et de téléphone des écoles. Après passage du RAIP, il a été constaté qu'il était nécessaire de commander une box auprès d'Orange, ce qui a été fait le jour-même. La box sera livrée et installée ce mercredi. Concernant le problème du téléphone, M. le Maire a contacté l'entreprise ARS TELECOM pour demander le remplacement du téléphone défectueux installé récemment. Le remplacement sera effectué prochainement.

Mme Valérie HIRTZ, membre du conseil, fait part aux membres du courriel reçu de la responsable de la bibliothèque municipale au sujet d'Internet de la responsable de la bibliothèque municipale. M. le Maire informe qu'il a déjà répondu à ce courriel pour informer de l'intervention de mercredi. Il a également relancé ECS pour la mise en place d'une ligne autonome Internet pour la bibliothèque. De plus, M. le Maire informe que lors de la commande de la box, deux clés 4G ont été également transmises. Une a déjà été donnée aux écoles, l'autre sera transmise à la responsable de la bibliothèque municipale.

- Mme Valérie HIRTZ, membre du conseil, fait part aux membres des informations et demandes de la responsable de la bibliothèque :
  - La lumière fixe du couloir de la bibliothèque ne fonctionne plus et une ampoule plus forte serait à installer à l'autre lumière car la luminosité est faible. M. le Maire informe que l'ampoule a déjà été remplacée.
  - L'installation d'une petite rampe au niveau de l'escalier extérieur serait nécessaire pour les personnes à mobilité réduite. De plus, l'installation d'une lumière fonctionnant à détection de présence serait également à installer. Après discussions, les membres du Conseil ont jugé nécessaire d'effectuer ces travaux. Une déclaration préalable sera cependant à déposer pour la mise en place de la rampe. Pour l'éclairage, M. le Maire se charge de contacter l'entreprise BURGER afin d'obtenir un devis pour cette mise en place.
  - La porte des toilettes du couloir était grande ouverte. Le personnel de la cantine / garderie ne l'a pas fermée à clé. Les portes du bâtiment ne sont pas systématiquement fermées à clé. M. le Maire informe qu'il fera un rappel au personnel de la cantine / garderie à ce sujet mais également aux locataires.
- Mme Carine GOERINGER, membre du conseil, demande s'il serait possible de se procurer des livres d'enfants en allemand pour les écoles. Il serait possible d'en faire la demande aux écoles d'Ortenberg et de créer un échange avec eux. Les enseignantes devront se charger de prendre contact avec l'école d'Ortenberg à ce sujet.
- M. le Maire informe les membres que la Commune a réceptionné, suite à la demande faite par la Commune, une aide de 100 € du Gaz de Barr pour la fête de Noël des Aînés. La même demande a été transmise par l'ACMECS au Crédit Mutuel. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour à ce sujet.
- M. le Maire et M. Norbert RIESTER, Adjoint, informent les membres de la demande reçue concernant la haie rue des Lilas, au niveau du cabinet du Dr Gross. La haie est à remplacer. Le Maire et l'Adjoint ont demandé à l'agent communal M. Burg, son avis à ce sujet. L'agent conseille de remplacer la haie par une haie en Photinia Red Robin, photographie présentée aux membres. Après discussions, il est décidé de remplacer la haie par la proposition émise par l'agent communal. Un devis sera sollicité à ce sujet.
- M. le Maire propose aux membres de faire appel au CAUE du Bas-Rhin pour le projet de l'aire de jeux. Après discussions concernant le projet et des aménagements souhaités, les membres décident, à l'unanimité, de solliciter le CAUE du Bas-Rhin pour ce projet. Une réunion sur place aura lieu en janvier 2019. Les membres soulignent qu'il faudra informer l'association Moissons et Métiers d'Antan concernant le projet en cours vu le stockage de matériel à la ferme Goepf.

- M. le Maire informe les membres que Mme Céline MASTRONARDI a remis les documents qu'elle avait encore en sa possession, à savoir : les entretiens professionnels, le classeur cantine / garderie et les modes opératoires réalisés par l'agent communal M. BURG.
- M. le Maire présente aux membres des offres d'un fournisseur pour l'acquisition d'une sono. Ces offres sont transmises pour information. Aucune acquisition n'est prévue, l'actuelle sono fonctionne parfaitement.
- M. le Maire présente aux membres les croquis réalisés par l'agent communal M. BURG pour la création de personnages qui seront disposés près des passages piétons pour les écoles, suite aux demandes des conseillers. Les croquis ont été réalisés en taille réelle, soit 1,40 m pour chaque personnage. Les membres félicitent le travail de l'agent. M. Joseph EHRHART, membre du Conseil, se charge de préparer les plaques supports pour l'agent.
- Mme Anne DIETRICH, membre du conseil, fait le compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 décembre 2018 de l'EPF d'Alsace. L'Eurométropole de Strasbourg intègre l'EPF. De ce fait, 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants vont être nommés. Les statuts de l'EPF seront changés avant les prochaines élections municipales pour permettre une redistribution du nombre de représentants par membre de l'EPF sans en augmenter le nombre total.
- M. le Maire fait le bilan de la fête de Noël avec les membres du Conseil. La fête a été une totale réussite ; la décoration a été grandement appréciée, tout comme le repas et les animations. Les membres font part de leur grande satisfaction, l'ambiance était très chaleureuse.

Mme Carine GOERINGER, membre du conseil, propose déjà le thème Noël Blanc pour l'année prochaine. Les membres proposent d'en reparler ultérieurement mais sont favorables au thème proposé.

- Mme Joanne ALBRECHT, membre du conseil, fait part d'un problème de livraison à la pizzeria. La livraison a lieu le matin aux mêmes horaires que les sorties d'écoles. Le livreur se stationne sur trois places devant la pizzeria alors qu'il n'y en a déjà pas assez pour stationner correctement. M. le Maire informe qu'il va prendre contact avec le gérant pour régler le problème.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint, fait part du problème de voisinage rue d'Ortenberg, route Romaine. En effet, la Commune a reçu l'appel d'un administré concernant l'abolement intempestif d'un chien. Le propriétaire du chien sera contacté pour trouver une solution.
- M. le Maire remercie l'Adjoint, les membres du conseil et les employés de la Commune pour le travail effectué cette année. L'organisation du Conseil municipal a été compliquée suite aux démissions des Adjoints. Mais la nomination de M. RIESTER au poste d'Adjoint a permis aux membres restants de pouvoir continuer à travailler. M. le Maire remercie l'Adjoint pour son investissement.

M. le Maire informe les membres que les membres masculins du Conseil municipal ont tous reçu un SMS de l'ancien adjoint concernant le déneigement du dimanche 16 décembre. Le tracteur avait un souci de démarrage. Le déneigement a donc eu un peu de retard, cependant, il a bien été effectué. Le SMS reçu était inapproprié et contenait des critiques non justifiées.

Suite à ce message, M. le Maire souhaite clarifier les causes de la démission de l'Adjoint. M. le Maire souligne que le matériel communal entreposé chez l'Adjoint servait également à son utilisation personnelle et aurait dû faire l'objet d'une convention validée par le Conseil municipal, chose qui n'avait pas été faite. L'Adjoint avait sollicité le prêt du matériel pour un essai d'un jour le 28 novembre 2014 et, en date du 30 avril 2018, le matériel n'avait toujours pas été restitué. Le matériel était donc chez l'Adjoint depuis 41 mois. De plus, les agents communaux actuels, M. BURG et M. ABRAHAM, n'étaient pas informés de l'endroit où ce matériel était entreposé. M. le Maire souhaitait en informer les membres pour expliquer que son intervention à ce sujet était largement justifiée.

**La séance est levée à 21 h 45**

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu  
de sa télétransmission le 21 décembre 2018  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire.***